

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



QUARANTE-TROISIÈME SESSION

*Documents officiels**

DEUXIÈME COMMISSION
33e séance
tenue le
lundi 7 novembre 1988
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 33e SEANCE

Président : M. NAVAJAS MOGRO (Bolivie)

puis : M. OTOBO (Nigéria)

SOMMAIRE

POINT 84 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITES OPERATIONNELLES POUR LE DEVELOPPEMENT
(suite)

- a) ACTIVITES OPERATIONNELLES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES (suite)
- b) PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (suite)
- c) FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION (suite)
- d) FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (suite)
- e) PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL (suite)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/43/SR.33
30 novembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

La séance est ouverte à 10 h 15.

POINT 84 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITES OPERATIONNELLES POUR LE DEVELOPPEMENT (suite) (A/43/3, A/43/273-S/19720, A/43/293-S/19930, A/43/457-E/1988/102, A/43/463-E/1988/106, A/43/587, A/43/671)

- a) ACTIVITES OPERATIONNELLES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES (suite) (A/43/426 et Add.1 à 3 et A/43/426/Add.1/Corr.1-E/1988/74 et Add.1 à 3 et E/1988/74/Add.1/Corr.1; A/C.2/43/L.8; E/1988/76)
- b) PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (suite) (A/43/643, E/1988/19)
- c) FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION (suite)
- d) FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (suite) (E/1988/18)
- e) PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL (suite)

1. M. MILTNER (Autriche) dit que les délibérations consacrées l'année précédente aux activités opérationnelles pour le développement ont été caractérisées par un haut degré de consensus, qui s'est matérialisé dans les directives de grande portée contenues dans la résolution 42/196 de l'Assemblée générale. On peut considérer le document A/43/426/Add.3-E/1988/74/Add.3 comme un premier rapport sur les progrès réalisés dans l'application de cette résolution, tâche à laquelle doivent participer tous les organismes des Nations Unies qui s'occupent de développement. Pour y parvenir, il faut que les gouvernements adressent des messages plus cohérents aux nombreux organes où sont abordées les activités opérationnelles pour le développement, car il découle du document E/1988/76 que beaucoup d'Etats Membres prônent actuellement des idées différentes selon l'enceinte où ils s'expriment.

2. On s'accorde en général à reconnaître que le rapport sur les études de cas relatives à la gestion des activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement, dénommé "rapport Jansson" (A/42/326/Add.1-E/1987/82/Add.1, annexe), est un jalon important dans la recherche de moyens plus efficaces de fournir une aide au développement par le truchement du système des Nations Unies, mais toutes sortes d'excuses sont invoquées pour ne pas appliquer les recommandations qui pourraient toucher aux sphères d'influence des divers organismes. Ceux-ci se sont dans l'ensemble rendu compte, malgré tout, que les gouvernements sont de plus en plus favorables à l'introduction d'améliorations concrètes dans le système. La délégation autrichienne ne doute pas que le processus préconisé dans les résolutions 41/171 et 42/196 de l'Assemblée générale et dans le rapport Jansson a acquis un tel élan qu'il est devenu irréversible et, à l'instar d'autres délégations, elle engage instamment le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale à interpréter son mandat de la manière la plus large possible et à prendre les initiatives voulues pour diriger et orienter ce processus. Il est à espérer que les propositions contenues dans le document A/43/426/Add.3 se traduiront utilement en mesures concrètes.

/...

(M. Miltner, Autriche)

3. Le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale a souligné dans son rapport (A/43/426, annexe, par. 6) l'importance d'une augmentation substantielle et réelle du flux de ressources accordées à des conditions de faveur, notamment les subventions. Lors des réunions des organes directeurs des principaux organismes de financement du système des Nations Unies, on a pu constater une augmentation sensible des contributions en faveur du PNUD, de l'UNICEF et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Les recettes du PNUD ont atteint des niveaux records, tandis que l'UNICEF et le Fonds des Nations Unies pour la population ont indiqué que leurs recettes avaient considérablement augmenté en 1987 et qu'il était probable que cette tendance se poursuivrait en 1988 et 1989. Toutefois, une bonne partie de l'augmentation nominale est imputable à la dépréciation du dollar des Etats-Unis par rapport aux autres monnaies et sera peut-être annulée dans une certaine mesure par la diminution du pouvoir d'achat qui a même affecté les dépenses opérationnelles d'un grand nombre d'organismes dans les grandes capitales européennes.

4. La délégation autrichienne estime que le Conseil d'administration du PNUD a affronté ces problèmes de manière équilibrée. La redistribution des ressources additionnelles prévues entre les chiffres indicatifs de planification (CIP) et les ressources spéciales du Programme, conformément à la décision 88/31 du Conseil d'administration, est une formule de compromis qui devrait être acceptable pour toutes les parties intéressées. L'Autriche juge également opportune la mise en place d'un programme spécial de renforcement des capacités de gestion et estime que le Conseil d'administration a agi à bon escient en décidant d'effectuer des versements spéciaux, sous forme de dépenses d'appui, aux organismes les plus touchés par les fluctuations de change. Dans ce contexte, il convient d'examiner sans tarder la question des procédures à suivre pour le paiement des dépenses d'appui après 1992 et de faire le maximum pour que les négociations à cet égard commencent au plus tard à la fin de 1989. L'Autriche est d'avis, comme d'autres délégations, que ces négociations auront des conséquences importantes pour le PNUD, les divers organismes et les bénéficiaires de l'assistance.

5. M. GALKA (République socialiste soviétique de Biélorussie) dit que les activités opérationnelles pour le développement complètent les efforts des pays en développement dans les domaines économique et social, et que les circonstances actuelles tendent à renforcer cette fonction complémentaire; c'est ce qui s'est dégagé de la récente Conférence des Nations Unies de 1988 pour les annonces de contributions aux activités de développement.

6. En sa qualité d'organisme central de financement, le PNUD joue un rôle très important dans les activités opérationnelles pour le développement. Afin que le PNUD puisse poursuivre ses travaux de manière efficace, le Conseil d'administration doit s'inspirer du principe d'universalité, reflété dans le consensus de 1970, et faire porter ses efforts sur l'accroissement et la mobilisation de ses ressources ainsi que sur l'harmonisation de ses programmes avec les objectifs de développement économique et social des pays en développement. Il convient à cet égard de souligner que le PNUD doit accorder son assistance technique de manière démocratique et équilibrée à ces pays car ils ont le droit souverain de décider en dernier ressort de l'utilisation des ressources qui leur sont fournies; les

/...

(M. Galka, RSS de Biélorussie)

activités relevant de l'assistance technique multilatérale des Nations Unies doivent être menées compte dûment tenu des priorités des pays bénéficiaires. Dans un autre ordre d'idées, la RSS de Biélorussie constate avec plaisir que le PNUD a commencé à évaluer ses activités dans le domaine de l'environnement, afin de promouvoir une action rationnelle et durable sur le plan de l'écologie.

7. La RSS de Biélorussie est actuellement en train de restructurer ses relations de coopération avec les pays en développement, afin d'étendre les activités d'importation et d'exportation, de fournir une assistance scientifique, technique et commerciale et d'encourager la création d'entreprises conjointes. Dans le domaine du transfert de technologie, une formation est donnée à des personnes originaires de plus de 90 pays en développement, un équipement et du matériel sont fournis et des spécialistes sont envoyés dans des pays en développement pour assurer une formation sur le terrain. Un séminaire sur la fiabilité de l'approvisionnement énergétique, auquel ont participé des personnes originaires de pays en développement, a récemment été organisé. L'on espère que d'autres séminaires de ce type pourront se tenir périodiquement à l'avenir. Par ailleurs, la RSS Biélorussie ne doute pas que le PNUD envisagera sérieusement la possibilité de recourir aux services de consultants biélorussiens.

8. En ce qui concerne l'UNICEF, la délégation de la RSS de Biélorussie approuve d'une manière générale les objectifs fondamentaux de son action, notamment l'immunisation universelle des enfants et l'affectation de moyens financiers aux pays en développement, aussi appuie-t-elle les propositions touchant la rationalisation de ses travaux dont le but est d'économiser des ressources et de les concentrer dans les secteurs clefs. A cet égard, le Conseil d'administration de l'UNICEF doit surveiller de plus près les activités au niveau mondial.

9. Le représentant de la RSS de Biélorussie souligne enfin que son pays ne doute pas que la coopération technique multilatérale entre les Etats Membres de l'Organisation ira s'intensifiant.

10. M. KAGAMI (Japon) exprime l'espoir que le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale donnera l'impulsion qui convient au système des Nations Unies pour ce qui est de l'application de la résolution 42/196 de l'Assemblée générale. Bien qu'il ne dispose pas des ressources suffisantes ni parfois de l'autorité qu'il faudrait pour imposer les changements nécessaires, le Directeur général est à même de fournir un apport intellectuel décisif pour la mise en oeuvre de cette résolution et la préparation du vaste examen triennal des politiques, qui aura lieu en 1989.

11. Il est évident que les activités opérationnelles pour le développement doivent garder une relation avec les problèmes économiques internationaux plus vastes, afin de contribuer à leur solution dans le cadre de la coopération économique internationale. A titre d'exemple, en ce qui concerne trois questions revêtant actuellement une importance cruciale - à savoir, la dette, l'environnement et les catastrophes naturelles - il convient d'examiner de quelle manière les activités opérationnelles du système des Nations Unies peuvent contribuer à améliorer la situation dans chacun de ces trois domaines.

/...

(M. Kagami, Japon)

12. Plusieurs propositions ont été formulées en ce qui concerne le problème de la dette et des mesures ont déjà été prises pour l'atténuer, mais il ne fait pas de doute que l'endettement demeure le problème économique international le plus grave. Indépendamment des facteurs externes qui ont réduit la capacité de paiement d'un grand nombre de pays débiteurs, et sans méconnaître le fait que le problème de la dette est avant tout de nature monétaire et appelle par conséquent une solution essentiellement monétaire, il est indéniable que dans bien des cas la situation a été aggravée par une gestion inefficace au niveau macro-économique. Le système des Nations Unies peut faire beaucoup pour améliorer la capacité de gestion des pays en développement - notamment les pays débiteurs les moins avancés - dans des domaines tels que la fiscalité et la politique relative aux investissements étrangers; le Japon se félicite de ce que les organismes d'assistance technique des Nations Unies, notamment le PNUD, accordent de plus en plus d'attention à cette question. Il estime également que les activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement doivent, chaque fois que cela est approprié, être étroitement coordonnées avec la mise en oeuvre de politiques d'ajustement structurel. Les mesures visant à résoudre le problème de la dette doivent être orientées vers la croissance et les marchés afin de relancer l'économie, notamment le secteur privé qui joue un rôle vital dans les pays en développement, de jeter les bases d'un développement rationnel et durable et de résoudre ainsi le problème de la dette à moyen et à long terme. C'est pourquoi le Japon a appuyé l'initiative du PNUD concernant les activités du secteur privé, dans l'espoir qu'elle aboutira à des résultats concrets; cette initiative peut compléter efficacement les mesures d'allègement du fardeau de la dette prises dans le cadre bilatéral et multilatéral.

13. En ce qui concerne le lien entre l'environnement et les activités opérationnelles, le Japon est d'avis que le système des Nations Unies doit trouver une méthodologie appropriée pour tenir compte des considérations d'ordre écologique au stade de la conception et de la sélection des projets. Il convient en outre de préparer des projets destinés à améliorer et sauvegarder concrètement l'environnement. D'aucuns pensent que cela reviendrait à imposer de nouvelles conditions à la coopération pour le développement, mais le Japon ne croit pas que les considérations écologiques soient incompatibles avec les objectifs de croissance et de développement; au contraire, les pays bénéficiaires et les pays donateurs peuvent convenir de principes mutuellement acceptables pour favoriser un développement durable qui tienne compte de ces considérations.

14. Les activités opérationnelles du système des Nations Unies peuvent contribuer de diverses façons à résoudre les problèmes écologiques des pays en développement. On peut par exemple aider ces pays à élaborer un plan-cadre ou à faire des études de viabilité en vue d'intégrer les considérations d'ordre écologique aux premiers stades de développement; on peut aussi aider les pays en développement à mettre en valeur leurs ressources humaines dans le domaine de la protection de l'environnement; on peut encore les aider à concevoir des systèmes de surveillance de l'environnement ou à améliorer ceux qui existent, afin qu'ils puissent évaluer avec exactitude la situation locale à cet égard; enfin, le système des Nations Unies peut contribuer, au moyen de campagnes de relations publiques, à mieux informer l'opinion publique de ces pays au sujet des problèmes écologiques.

/...

(M. Kagami, Japon)

lesquels très souvent n'ont pas un rang de priorité élevé compte tenu d'autres préoccupations plus urgentes. Il faut espérer que les coordonnateurs résidents et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) intensifieront leurs efforts afin de faire des activités opérationnelles du système des Nations Unies un instrument contribuant efficacement à la solution des problèmes écologiques dans les pays en développement.

15. Les ravages causés par les catastrophes naturelles - et il s'en est produit une série tragique durant l'année en cours - drainent les maigres ressources des pays touchés et minent leurs perspectives de développement économique à long terme. Les secours d'urgence ne peuvent remédier aux problèmes à long terme, et bien que le PNUD ait joué un rôle utile à cet égard, le Japon considère que des efforts plus systématiques et plus soutenus doivent être faits, le système des Nations Unies pouvant fournir un apport important dans le cadre des activités opérationnelles. En ce qui concerne les préparatifs destinés à parer aux catastrophes, les organismes des Nations Unies pourraient coordonner leurs efforts sur les plans national et régional afin d'améliorer les systèmes d'alerte précoce, les communications ainsi que la collecte et la diffusion de données, notamment dans les pays et les régions où se produisent de manière cyclique des catastrophes naturelles. Les coordonnateurs résidents pourraient, pour leur part, jouer un rôle important dans la coordination des activités opérationnelles tendant à atténuer les conséquences à moyen et à long terme des catastrophes naturelles dans les pays particulièrement exposés, et faire en sorte que l'assistance soit fournie de la manière la plus opportune et la plus efficace possible. A cet égard, le Japon ne doute pas que la proclamation de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles contribuera à promouvoir l'intérêt de l'opinion publique pour ce problème et à mobiliser un appui international, l'objectif étant d'obtenir des résultats concrets dans ce domaine si important.

16. M. YUAN Shaofu (Chine) dit que la disponibilité de ressources et les techniques sont les principaux facteurs de développement. Bien que, dans la résolution 42/196, l'Assemblée générale ait souligné la nécessité d'une augmentation substantielle et réelle des ressources destinées aux activités opérationnelles pour le développement, particulièrement des dons, les résultats de la dernière Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement ont été décevants, car le taux d'accroissement prévu pour l'ensemble des contributions annoncées par rapport à l'année précédente n'a pas été atteint. On a enregistré une légère augmentation de l'aide publique au développement, mais d'autres formes d'assistance aux pays en développement ont sensiblement décru. En outre, la baisse du taux de change et du pouvoir d'achat du dollar ont annulé les augmentations dues à l'appréciation des monnaies de certains pays donateurs par rapport au dollar et à la fourniture de secours d'urgence dans plusieurs régions d'Afrique. Il est donc essentiel que la communauté internationale, et notamment les pays développés, augmentent leurs contributions aux activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement afin que le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF, le PAM et autres organismes puissent continuer à s'acquitter convenablement de leurs fonctions d'assistance.

/...

(M. Yuan Shaofu, Chine)

17. Le PNUD s'est efforcé de consolider la gestion et l'exécution des programmes et d'en améliorer la qualité et l'efficacité. Au cours de la première année du cycle de programmation en cours, l'utilisation des CIP a dépassé celle qui en a été faite pendant la dernière année du cycle précédent, et le taux d'exécution des projets a atteint 75 % en 1987. Il importe toutefois de continuer d'assouplir les procédures d'élaboration et d'approbation des projets - encore extrêmement compliquées - ainsi que les méthodes de gestion. Le consensus de 1970 et les nouvelles dimensions de la coopération technique convenues en 1975 doivent rester la base et continuer à déterminer l'orientation des activités du PNUD, afin que le Programme puisse mieux remplir ses fonctions en tant que principal organe de financement et de coordination de la coopération technique au sein du système des Nations Unies.

18. Le représentant de la Chine rappelle la gravité du problème que représente l'augmentation rapide de la population mondiale, laquelle sera de six milliards d'habitants à la fin du siècle et doublera peut-être au cours du siècle prochain. Il en résultera une grave pénurie d'aliments et de ressources en eau et une exploitation excessive des ressources naturelles au détriment de l'environnement. C'est pourquoi il est urgent de stabiliser la population mondiale, et tous les pays doivent appuyer les efforts déployés à cette fin par le FNUAP.

19. Les femmes et les enfants sont le groupe le plus touché par les catastrophes naturelles et les difficultés économiques, aussi peut-on se féliciter des efforts que fait l'UNICEF pour améliorer la situation des enfants dans le monde entier. A cet égard, il convient de souligner l'importance des activités liées à la survie et au développement de l'enfant, l'Initiative de Bamako qui vise améliorer les soins de santé primaires destinés aux enfants en Afrique, et la Grande Alliance en faveur des enfants. Le Gouvernement chinois accorde une grande importance à la préparation et à l'application d'une convention sur les droits de l'enfant, et il participera activement aux travaux en la matière, ainsi qu'à tous les aspects des activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement.

20. M. AYUBI (Afghanistan) souligne l'utilité et l'importance des activités opérationnelles pour le développement du système des Nations Unies, qui prête son concours aux pays en développement, en particulier aux moins avancés d'entre eux, pour soutenir les efforts qu'ils déploient en vue d'atteindre l'indépendance économique. Les résultats de la récente Conférence d'annonces de contributions, qui a permis de recueillir des contributions volontaires d'un montant satisfaisant pour les fonds et programmes des Nations Unies, sont donc encourageants.

21. Pour promouvoir le développement et éliminer la pauvreté, il faut absolument mobiliser les ressources intérieures des pays en développement eux-mêmes. Mais l'assistance prêtée par les pays développés donateurs et les organisations internationales n'en joue pas moins un rôle extrêmement important. Les activités opérationnelles pour le développement que mène le système des Nations Unies doivent être mises au service des priorités et des objectifs généraux de la Stratégie internationale du développement et exécutées dans le cadre des plans et projets de développement de chaque pays.

/...

(M. Ayubi, Afghanistan)

22. En dépit de toutes les restrictions et de la situation particulière du pays, le Gouvernement afghan fait tout son possible pour stabiliser son économie, augmenter sa production industrielle, agricole et artisanale et promouvoir le commerce extérieur, et à cette fin, il a prévu des mesures d'incitation à l'intention du secteur privé et il applique des plans de développement annuels et à moyen terme. Parmi ses tâches les plus urgentes figurent la reconstruction de l'infrastructure endommagée par la guerre, la promotion du développement industriel, la modernisation de l'agriculture et du système d'irrigation, la mise en oeuvre d'une campagne d'alphabétisation et la création d'un système de transport approprié, ainsi que d'un réseau de services publics. Pour toutes ces opérations, le Gouvernement afghan reçoit l'assistance du PNUD, de l'UNICEF, de l'OMS, de la FAO, du FNUAP, de l'ONUDI et de divers autres organismes du système des Nations Unies; il faut espérer que le FIDA et le PAM collaboreront avec la FAO et le PNUD pour prêter à l'Afghanistan une assistance en matière de recherche agronomique, de sylviculture, d'irrigation et d'élevage (services vétérinaires et pâturages).

23. M. Ayubi demande aux organismes du système des Nations Unies et aux autres institutions financières qui ont suspendu leur assistance à l'Afghanistan, comme la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et la Banque asiatique de développement, de réexaminer leur position et de reprendre leurs activités et leurs programmes de développement dans le pays, en vue de quoi ils pourraient envoyer des missions d'évaluation, dont les analyses leur permettraient ensuite de sélectionner les projets viables.

24. M. BORCHARD (République fédérale d'Allemagne) rappelle que, comme l'a réaffirmé M. Helmut Kohl, Chancelier fédéral, dans le cadre des réunions annuelles du FMI et de la Banque mondiale qui se sont tenues récemment, les pays développés ont le devoir de prêter assistance aux pays en développement, en tenant dûment compte des conditions particulières de chaque pays. La République fédérale d'Allemagne a annoncé qu'une partie de la dette publique impayée des pays les moins avancés et de la dette publique des pays pauvres et fortement endettés d'Afrique serait annulée, à condition que ceux-ci appliquent des programmes de restructuration en collaboration avec le FMI et la Banque mondiale; le montant total de la dette publique annulée de la sorte par la République fédérale d'Allemagne équivaudra à 4 milliards 400 millions de dollars des Etats-Unis. En outre, dans le cadre établi par le Club de Paris pour le rééchelonnement de la dette, certains pays fortement endettés de l'Afrique subsaharienne se sont vus accorder des dons supplémentaires, afin de réduire d'un pourcentage pouvant aller jusqu'à 50 % le montant des intérêts dus; de même, on s'est attaché à simplifier et promouvoir les prêts consentis au titre de l'aide publique au développement. A cet égard, une attention toute particulière a été portée à la coopération technique multilatérale, domaine dans lequel la République fédérale d'Allemagne appuie le rôle de coordination du PNUD. Une particulière importance a été accordée à l'application du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique et le gouvernement fédéral a adapté ses activités de coopération avec l'Afrique aux priorités de ce programme et a participé activement à l'examen à mi-parcours de celui-ci.

(M. Borchard, Rép. féd. d'Allemagne)

25. M. Borchard rappelle que sa délégation souscrit au rapport du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale sur les activités opérationnelles pour le développement (A/43/426-E/1988/74, annexe) et approuve certaines des mesures prévues par le Directeur général, telles que l'étude sur la coordination de l'aide, qui vise à adapter les méthodes employées aux capacités de chaque pays en développement, et l'évaluation des résultats des activités du PNUD, envisagé comme cadre de référence pour les activités opérationnelles menées en vue du développement par le système des Nations Unies dans son ensemble. En ce qui concerne les difficultés et l'insuffisance de moyens qui limitent son action, et qu'il indique dans son rapport (par. 140), le Directeur général devrait préciser les besoins de son bureau à cet égard. La République fédérale d'Allemagne est disposée à lui prêter son concours et à étudier la possibilité de lui fournir des ressources extra-budgétaires pour financer des mesures concrètes, en particulier dans le domaine des activités opérationnelles.

26. La délégation de la République fédérale d'Allemagne estime, comme le Directeur général, qu'il faut faire en sorte que les activités opérationnelles pour le développement et la réorientation générale des institutions du système dans les années 90 aillent dans le sens des buts et des objectifs globaux de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, qui loin de dresser une liste des grands problèmes mondiaux, devrait être axée sur l'action. Il faut espérer qu'au cours de l'examen triennal des activités opérationnelles, qui doit avoir lieu en 1989, cette question pourra être abordée, ainsi que celle de la responsabilité des agents d'exécution des projets financés par le PNUD. De même, il conviendrait que l'Administrateur du PNUD, le Directeur général de l'UNICEF et le Directeur exécutif du FNUAP adoptent sans tarder les mesures nécessaires à l'application des recommandations contenues dans les rapports du Comité des commissaires aux comptes relatifs à la comptabilité de ces différents organismes pour 1987.

27. M. SISILO (Iles Salomon), parlant également au nom des autres pays membres du Forum du Pacifique Sud qui sont Membres de l'Organisation des Nations Unies - Australie, Fidji, Nouvelle-Zélande, Samoa, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Vanuatu - indique que les activités du système des Nations Unies dans le domaine du développement ont une importance considérable pour les pays membres du Forum. Bien que sept seulement de ses 15 membres soient représentés à l'ONU, 13 d'entre eux bénéficient directement d'une aide au développement. Etant donné la faiblesse de la population dans la majorité de ces pays et le manque de personnel qualifié, il est essentiel de coordonner les activités de développement pour que l'assistance prêtée par les organismes des Nations Unies soit vraiment efficace.

28. Dans le Pacifique Sud, comme dans tant d'autres régions, c'est le PNUD qui apparaît comme l'élément moteur des activités de développement, avec trois bureaux dans la région, dont chacun s'occupe de pays différents et effectue un travail remarquable. Il faut aussi souligner le dévouement du personnel du Bureau régional du PNUD pour l'Asie et le Pacifique. Par ailleurs, il semble très encourageant qu'après une longue absence, l'Administrateur du PNUD prévoie d'effectuer une visite dans la région du Pacifique au début de l'année prochaine.

/...

(M. Sisilo, Iles Salomon)

29. Les affectations de crédits pour les programmes nationaux correspondant au quatrième cycle de programmation du PNUD occupent une place centrale dans les rapports de chaque pays avec le système de développement des Nations Unies, mais il faut reconnaître l'importance que présente le programme régional du PNUD, qui de différentes façons, prêle un appui essentiel à de nombreux programmes de développement. Il convient aussi de se féliciter de la tendance croissante à confier aux gouvernements l'exécution des programmes financés par le PNUD, méthode qui permet d'utiliser de façon plus large et beaucoup plus efficace les fonds provenant des organismes des Nations Unies et qui a permis également au secrétariat du Forum du Pacifique Sud de participer davantage aux programmes des Nations Unies. M. Sisilo espère voir cette coopération se poursuivre.

30. Les organismes des Nations Unies réalisent de nombreux programmes dans les pays les moins avancés de la région, catégorie à laquelle appartiennent quatre Etats membres du Forum du Pacifique Sud : Kiribati, Samoa, Tuvalu et Vanuatu. Récemment, Samoa et Vanuatu ont participé à des tables rondes organisées sous les auspices du PNUD à Genève et des réunions à l'échelon national sont prévues à Kiribati et Tuvalu pour le premier semestre de 1989. A l'avenir, l'organisation par le PNUD de tables rondes dans la région même, plutôt qu'à Genève, permettra à ceux qui collaborent au développement de la région d'observer directement les caractéristiques du processus de développement propre au Pacifique. Les pays les moins avancés de la région attendent avec intérêt la conférence des Nations Unies qui se tiendra à Paris en 1990 et préparent déjà des plans dans cette perspective. Le concours que pourroit prêter le PNUD et la CNUCED à cet effet apparaît très précieux.

31. En ce qui concerne le programme d'assistance pour le Pacifique, approuvé à la réunion du Conseil d'administration de l'UNICEF qui s'est tenue en avril, M. Sisilo précise que si, dans l'ensemble, les crédits affectés ont été limités, ils n'en permettent pas moins d'accorder une assistance très utile. A l'heure actuelle, c'est de Manille qu'est assuré le suivi du programme régional, mais il convient de rendre hommage au personnel de direction de l'UNICEF, qui est disposé à renforcer sa capacité d'action dans la région, en s'attachant à confier des responsabilités accrues aux fonctionnaires qui travaillent à Port Moresby et à Suva.

32. Les programmes d'aide au développement du système des Nations Unies sont de précieux atouts pour la région. En ce qui concerne notamment les Iles Salomon, celles-ci ont eu ces dernières années de nombreuses occasions d'apprécier l'assistance qu'apportent concrètement les organismes des Nations Unies à leurs programmes de développement économique et social. Les Iles Salomon ont également reçu de ces organismes une aide rapide et efficace lorsqu'elles ont été dévastées par le cyclone Namu, en mai 1986. L'assistance immédiate et l'appui à plus long terme apportés en vue de la reconstruction témoignent de la rapidité de réaction du système des Nations Unies. Très profitables également aux Iles Salomon ont été les tables rondes organisées par le PNUD, méthode employée pour compléter les réunions antérieures sur l'aide en cas d'urgence auxquelles avaient pris part les Salomoniens collaborant au processus de développement. La réunion, qui a eu lieu récemment à Genève, a été une manifestation supplémentaire de l'appui qu'accorde le PNUD à ce pays.

/...

33. M. GOUDIMA (République socialiste soviétique d'Ukraine) dit que les activités opérationnelles pour le développement menées par les organismes des Nations Unies doivent contribuer à accélérer le progrès socio-économique des pays en développement, à les introduire effectivement dans le système de division internationale du travail sur la base de la souveraineté, de l'égalité des droits et de l'avantage mutuel et à créer dans ces pays une économie nationale indépendante.

34. Par son importance primordiale dans le système de coopération technique des Nations Unies, le PNUD exerce une forte influence sur ses grandes orientations. Aussi le Conseil d'administration du PNUD est-il largement responsable de la forme sous laquelle l'assistance technique est prêtée, comme de son adaptation aux intérêts des pays en développement. Les activités du PNUD se fondent sur les principes d'universalité et de bénévolat consacrés dans le consensus de 1970 et dans d'autres décisions fondamentales de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. C'est le respect de ces principes dans la pratique qui est le garant du succès de l'action future du PNUD; aussi, la délégation de la RSS d'Ukraine s'oppose-t-elle à toute tentative visant à les revoir ou à les modifier.

35. Dans l'application pratique des principes susmentionnés, un aspect pose des problèmes aux pays en développement : faire en sorte que les programmes d'assistance correspondent aux plans nationaux. Dans la réalité, les divers programmes s'appliquent à différentes périodes et coïncident rarement avec les plans de ces pays.

36. Les organes directeurs des organismes des Nations Unies qui s'attachent à prêter une assistance technique, en particulier le PNUD, doivent pleinement respecter le principe du droit souverain des Etats bénéficiaires de l'aide à décider eux-mêmes des objectifs et des priorités de développement de leur économie nationale, à formuler, exécuter et évaluer leurs programmes d'assistance technique et à assurer une coordination sectorielle avec les sources de financement. Il faut accorder une attention constante aux questions relatives à la garantie de l'exercice des droits souverains des Etats bénéficiaires. A cet égard, la recommandation qui figure dans le rapport du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale (A/43/426-E/1988/74, annexe, par. 21), et qui vise la réalisation d'une vaste étude pratique portant, notamment, sur les difficultés qui font obstacle à la gestion effective par les pays en développement de leurs programmes de coopération avec l'extérieur, est extrêmement utile.

37. La délégation de la RSS d'Ukraine note l'important travail réalisé par le PNUD, par le Département de la coopération technique pour le développement du Secrétariat de l'ONU et par les commissions économiques régionales. Il convient de citer comme exemple positif de l'action du PNUD les progrès réalisés dans le domaine de l'aide aux mouvements de libération nationale, en particulier au peuple palestinien. A sa session extraordinaire de février 1988, le Conseil d'administration du PNUD a répondu favorablement à la demande de l'Administrateur visant l'adoption de mesures d'urgence pour renforcer les programmes d'aide au peuple palestinien, notamment grâce à l'affectation d'un complément de crédits prélevé sur les ressources spéciales du Programme, qui s'ajouterait aux fonds déjà

(M. Goudima, RSS d'Ukraine)

alloués au titre de la période 1987-1991. Des progrès analogues ont été enregistrés dans les activités du PNUD en matière d'aide aux mouvements de libération nationale reconnus par l'Organisation de l'unité africaine.

38. En ce qui concerne la rationalisation des activités opérationnelles du système des Nations Unies, qu'il importe de rendre plus efficaces et plus rentables, la RSS d'Ukraine a déjà exposé sa position dans les réunions de la Commission spéciale du Conseil économique et social chargée de l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social. Pour améliorer les activités opérationnelles du système des Nations Unies, il faut surtout déterminer exactement l'étendue des obligations et des fonctions de tous les organes qui y prennent part, éliminer les chevauchements et veiller à définir avec précision ces activités. Les questions relatives à la formulation de politiques et à la coordination des activités opérationnelles du système des Nations Unies doivent être avant tout traitées à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social, pour ce qui est du niveau intergouvernemental, au niveau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale, dans le cadre du Secrétariat et au niveau des gouvernements bénéficiaires. En ce qui concerne la coordination au niveau national, l'action du système des Nations Unies consiste à renforcer les capacités des gouvernements en la matière et à prêter des services consultatifs ou autres, mais uniquement dans les secteurs où les gouvernements le demandent, sans qu'il y ait ingérence dans leurs prérogatives ni atteinte à leur souveraineté. Indubitablement, cette mesure et d'autres qui ont été proposées doivent contribuer à rendre plus efficaces les activités opérationnelles.

39. L'un des éléments importants de la coopération en vue du développement est la formation du personnel supérieur qualifié. M. Goudima indique à cet égard que près de 30 000 étrangers poursuivent actuellement des études dans la RSS d'Ukraine, qui offre également une formation sur le terrain aux ressortissants des pays en développement. Des centaines de spécialistes ukrainiens se trouvent dans ces pays; par ailleurs, des séminaires pratiques, portant en particulier sur la métallurgie, sont très fréquemment organisés pour des spécialistes de pays en développement. M. Goudima déclare pour conclure que son pays est disposé à coopérer avec les pays en développement dans divers domaines.

40. M. KUECK (République démocratique allemande) dit que les activités opérationnelles du système des Nations Unies, qui ont une importance toujours plus grande, ne peuvent donner de résultats satisfaisants que si, en même temps qu'on les exécute, on adopte des mesures progressives et concertées pour résoudre les problèmes pressants qui pèsent sur l'économie mondiale. Si l'on ne parvient pas à améliorer radicalement la situation et à libérer des fonds en prenant des mesures effectives de désarmement, les programmes d'assistance opérationnelle du système des Nations Unies continueront de se heurter à des difficultés issues d'une conjoncture extérieure défavorable.

41. Il importe au plus haut point de respecter strictement les principes d'universalité, de bénévolat et de souveraineté des pays bénéficiaires, les dispositions fondamentales du Consensus de 1970 et la résolution sur les dimensions

(M. Kueck, Rép. dém. allemande)

nouvelles de la coopération technique adoptée en 1975 [3405 (XXX)], pour permettre au PNUD de poursuivre sa tâche avec succès. La République démocratique allemande appuie toutes les mesures destinées à augmenter l'efficacité des programmes d'assistance bénévole du système des Nations Unies qui vont dans le sens des résolutions et des principes essentiels des Nations Unies en la matière. Au cours des sessions du Conseil d'administration du PNUD et du Conseil économique et social qui se sont tenues cette année, de nombreuses délégations d'Etats dotés de systèmes socio-économiques différents et guidés par des conceptions différentes du développement ont également souligné la nécessité de respecter ces principes, en continuant, dans tous les cas, de laisser les gouvernements des pays bénéficiaires exercer leurs responsabilités.

42. Conformément à son mandat et aux objectifs des pays bénéficiaires, le PNUD doit prêter assistance à ces pays pour renforcer leurs capacités dans les domaines de la gestion et de la planification, de l'action sociale et humanitaire, de l'analyse du processus de développement et de la détermination de leurs préférences et de leurs programmes. Etant donné que nombre de pays en développement jugent indispensable pour leur développement économique et social de disposer d'un secteur public efficace, le PNUD doit les aider dans la formulation et l'exécution de projets propres à contribuer au renforcement de ce secteur. En outre, la République démocratique allemande estime absolument légitime que les pays bénéficiaires aient une compétence exclusive en ce qui concerne les mesures d'ajustement structurel, la coopération avec les institutions financières privées et les organisations non gouvernementales, la fonction des secteurs public, privé et coopératif dans leurs économies nationales respectives, la coopération avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international et l'utilisation des programmes par pays du PNUD comme cadre de référence pour toutes les formes d'assistance technique.

43. La République démocratique allemande a intérêt à coopérer avec le PNUD de façon fonctionnelle et productive et est disposée à continuer d'étudier différentes méthodes qui permettraient d'utiliser rationnellement les contributions volontaires qu'elle a versées ces dernières années. Tous les Etats devraient avoir la possibilité de participer largement à l'exécution des programmes et des projets du PNUD; toutefois, en ce qui concerne la répartition géographique des fournitures et des services, l'exécution de ces projets continue de ne bénéficier qu'à une minorité de pays et il conviendrait par conséquent de prendre des mesures pour remédier à cette situation.

44. M. Kueck juge très positif que le PNUD, à l'instar d'autres organes et organismes du système des Nations Unies, soit toujours plus conscient que la mise en valeur des ressources humaines est un aspect important du progrès économique, social, scientifique et technologique. Par ailleurs, il rappelle qu'au cours de la deuxième session ordinaire du Conseil économique et social de 1988, la délégation de la République démocratique allemande a fait part de la satisfaction que lui causaient l'approbation des programmes régionaux et des programmes par pays présentés au Conseil d'administration du PNUD à sa trente-cinquième session, ainsi que la participation du PNUD à l'assistance économique et humanitaire prêtée par le système des Nations Unies à l'Afghanistan et à l'aide d'urgence aux Etats africains

/...

(M. Kueck, Rép. dém. allemande)

et à l'Amérique centrale. En particulier, il convient de souligner, en s'en félicitant, la poursuite des programmes du PNUD qui bénéficient au peuple palestinien et aux mouvements de libération nationale reconnus par l'Organisation de l'unité africaine. La direction du PNUD et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) doivent coopérer à la préparation et à l'exécution des projets du PNUD dans les territoires palestiniens occupés. De même, le renforcement des bureaux locaux du PNUD dans les Etats africains est une mesure opportune qui peut être favorable à l'exécution du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique.

45. La délégation de la République démocratique allemande a étudié avec intérêt le rapport du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale sur les activités opérationnelles pour le développement (A/43/426-E/1988/74, annexe), et estime qu'il faut prêter une attention particulière aux propositions et aux positions présentées aux paragraphes 137, 142, 143 et 147 à 149 de ce document, dans la mesure où elles peuvent contribuer à améliorer l'efficacité des activités opérationnelles du système des Nations Unies, sous réserve qu'elles respectent les principes démocratiques fondamentaux. A n'en pas douter, il appartient au Conseil économique et social de jouer un rôle décisif dans la coordination des activités opérationnelles des différents organes et organismes des Nations Unies. Il conviendrait de poursuivre l'analyse des recommandations formulées dans le rapport Jansson (A/42/326/Add.1-E/1987/82/Add.1, annexe) et, étant donné la variété et parfois même le caractère contradictoire des opinions exprimées à cet égard par les organismes des Nations Unies (*idem.*, Add.2, annexe), il faudrait, dans les enceintes pertinentes, poursuivre l'examen du rapport et des observations.

46. La République démocratique allemande voit avec satisfaction que l'UNICEF a commencé d'appliquer le concept d'"ajustement à visage humain" à la solution des problèmes que pose le développement économique et social et considère qu'il s'agit là d'une contribution à l'amélioration des conditions réelles de vie de millions d'enfants et de familles dans le monde entier. De même, elle juge particulièrement utiles les efforts déployés par l'UNICEF pour protéger des vies humaines et améliorer les conditions de vie des enfants en Afrique, tout particulièrement dans les Etats de première ligne et dans les pays touchés par la sécheresse et d'autres catastrophes naturelles. La République démocratique allemande a toujours contribué aux activités de l'UNICEF et continuera de le faire, comme elle l'a répété à la conférence d'annonces de contributions qui a eu lieu récemment. Le choix de Katarina Witt, qui a obtenu deux médailles d'or de patinage artistique aux jeux Olympiques, comme ambassadrice de l'UNICEF pour les sports, vient s'ajouter à la contribution qu'apporte la République démocratique allemande à la juste et noble cause de l'UNICEF.

47. M. Otobo (Nigéria) prend la présidence.

48. M. GALGAU (Roumanie) souligne que les activités opérationnelles du système des Nations Unies constituent un mécanisme qui, outre la modicité de ses besoins financiers, joue un rôle unique de catalyseur dans la coopération multilatérale, favorise le progrès économique et social des pays en développement à l'échelon

/...

(M. Galgau, Roumanie)

national et les aide fréquemment à atteindre les objectifs communs qu'ils se sont fixés aux échelons sous-régional et régional. Pour qu'elle atteigne complètement ses objectifs, l'assistance doit être fondée sur des critères de caractère exclusivement économique et sur le respect absolu de la souveraineté et des intérêts nationaux des Etats, conformément au consensus de 1970.

49. La résolution 42/196 de l'Assemblée générale fournit une base solide pour la mise en oeuvre des activités pour le développement; son application a suscité des initiatives qui peuvent permettre de résoudre rapidement, de façon pratique et réaliste, certains problèmes anciens, à condition que l'on puisse compter sur un financement adéquat. A cet égard, les résultats de la récente Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions, tenue en 1988, pour les activités de développement, sont encourageants.

50. Le représentant de la Roumanie appuie le renforcement du rôle du Programme de Nations Unies pour le développement en tant qu'organisme central de financement et en tant que mécanisme de coordination de la coopération technique du système des Nations Unies, mais il fait certaines réserves quant à l'opportunité de placer sous l'autorité exclusive du PNUD un nombre encore plus grand de fonds autonomes, car cela risquerait de compliquer encore le processus d'allocation des ressources. De nouveaux efforts sont nécessaires pour mieux utiliser les programmes de pays et les méthodes de programmation du PNUD comme cadre de référence des activités opérationnelles de l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement, en suivant les conclusions et recommandations du rapport Jansson. Il ressort de ce rapport que toute l'assistance fournie par le système des Nations Unies doit être coordonnée, programmée et exécutée avec plus de cohésion, en particulier à l'échelon des pays. Il convient de souligner à cet égard que le Conseil d'administration du PNUD et d'autres organes directeurs, notamment le Conseil d'administration de l'UNICEF, acceptent que les gouvernements bénéficiaires jouent un rôle important dans la coordination de l'assistance, l'identification des domaines d'activité prioritaires et la répartition des fonds correspondants. Cette condition préalable est indispensable pour accroître l'efficacité de l'assistance et doit s'accompagner de la simplification et de la rationalisation des méthodes et d'une révision des fonctions des coordonnateurs résidents et des représentants résidents.

51. Dans sa résolution 42/196, l'Assemblée générale a demandé que soient recommandées des mesures novatrices, pratiques et efficaces propres à accroître substantiellement les achats effectués dans les pays en développement pour les activités opérationnelles du système des Nations Unies. La légère augmentation de ces achats enregistrée en 1987 marque une tendance positive, mais la situation à cet égard est loin d'être satisfaisante. Il reste beaucoup à faire dans ce domaine pour que les effets des activités opérationnelles soient encore plus positifs.

52. La Roumanie attache une grande importance à l'oeuvre qu'accomplit l'UNICEF en faveur du bien-être des enfants dans le monde entier et se félicite de l'achèvement, en 1989, de l'élaboration de la convention sur les droits de l'enfant, qui donnera un nouvel élan aux efforts visant à élaborer une stratégie mondiale en faveur de la protection de l'enfance, partie intégrante du

/...

(M. Galgau, Roumanie)

développement. Elle réaffirme aussi son appui au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), dont la Directrice exécutive déploie des efforts louables pour que le consensus de Bucarest de 1974 devienne une réalité sur le plan opérationnel. L'importance nouvelle que le FNUAP attache à l'amélioration de l'exécution des programmes à l'échelon national, en les adaptant à la situation propre à chaque pays, est une condition indispensable de l'efficacité de l'assistance en matière de population.

53. En sa qualité de membre récemment élu du Conseil d'administration du PNUD, la Roumanie s'engage à déployer tous ses efforts pour garantir une meilleure adaptation des activités opérationnelles de l'ensemble du système des Nations Unies à une situation générale toujours plus complexe et diverse, tant au niveau national qu'aux niveaux régional et international.

54. M. SAOIB KHAN (Pakistan) dit que la résolution 42/196 de l'Assemblée générale, qui marque une étape dans l'évolution des activités opérationnelles pour le développement, énonce des directives claires pour diriger les fonds affectés à ces activités vers les pays bénéficiaires en vue de renforcer leurs capacités techniques. Il convient de saluer l'activité intense déployée par le Secrétaire général et par le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale pour mettre en pratique les dispositions de cette résolution. Comme indiqué dans la note du Secrétaire général (A/43/426/Add.3-E/1988/74/Add.3), un processus d'échanges s'est institué entre les organes directeurs des principaux fonds et programmes de l'Organisation afin d'aménager les activités opérationnelles en fonction des dispositions de la résolution, et il faut espérer que ce processus se poursuivra et se renforcera.

55. Se référant aux divers rapports reçus et aux déclarations faites au cours du débat, le représentant du Pakistan souligne qu'il est essentiel d'allouer systématiquement les ressources limitées dont on dispose aux activités prioritaires déjà approuvées qui permettent d'atteindre dans les meilleurs délais les buts et objectifs fixés par les pays bénéficiaires eux-mêmes. Pour cela, il est essentiel de coordonner soigneusement tous les programmes d'assistance du système des Nations Unies, de réduire progressivement les frais généraux et les dépenses de personnel et de ne pas perdre de vue que le but à atteindre est de permettre aux pays bénéficiaires d'atteindre un niveau de développement qu'ils puissent maintenir par leurs propres moyens et de résoudre leurs propres problèmes.

56. Il convient de réaffirmer la nécessité absolue de respecter strictement les politiques et priorités des gouvernements bénéficiaires. Bien que la validité de ce principe ait été reconnue par tous les fonds les plus importants et par la communauté des donateurs, les organismes chargés du financement et de l'exécution ont tendance à favoriser les projets et programmes les plus utiles de leur propre point de vue, pratique qu'il faut absolument éliminer. Le représentant du Pakistan souligne que la disponibilité de ressources sûres demeure la principale préoccupation et qu'il est donc nécessaire de redoubler d'efforts pour recueillir davantage de fonds en vue du cycle de programmation suivant.

(M. Saqib Khan, Pakistan)

57. En ce qui concerne le rôle que doit jouer le système des Nations Unies dans le développement économique des pays en développement, diverses catégories de mesures doivent être prises. Dans l'élaboration des projets, la coordination doit être plus étroite entre les gouvernements, le système des Nations Unies et les donateurs éventuels; pour le financement de projets importants, les perspectives seront meilleures si, avant d'établir les études de faisabilité, on s'assure de l'intérêt des donateurs. Il faut mettre l'accent sur l'utilisation de la main-d'oeuvre technique locale pour parvenir à réduire progressivement, puis à éliminer complètement la nécessité de recourir à des experts étrangers. Il faut en outre veiller à ce que les fonctionnaires affectés aux activités opérationnelles soient familiarisés avec les processus de développement des pays bénéficiaires, respectent les préoccupations politiques de ces derniers et soient en mesure de leur fournir des conseils utiles en temps opportun.

58. Bien que le PNUD joue utilement le rôle d'intermédiaire dans le domaine du transfert des techniques, la délégation pakistanaise souhaiterait que soit davantage utilisée à cette fin la programmation multinationale; il convient à cet égard de tenir compte des vastes possibilités qu'offre la région de l'Asie et du Pacifique. Le transfert des techniques a souvent été entravé par l'absence d'une liaison adéquate avec les institutions et les réseaux d'utilisateurs, et c'est pourquoi l'assistance fournie par le système des Nations Unies aux fins de projets de cette nature doit dûment tenir compte des besoins des utilisateurs finals des nouvelles techniques.

59. Au cours du troisième cycle de programmation, on a pu constater une tendance satisfaisante à réduire, parmi les éléments de programme, le personnel technique (experts et consultants) au profit de l'élément formation; le nombre des experts demeure toutefois élevé et il est nécessaire de le réduire encore. Il faudrait aussi améliorer l'évaluation des programmes multinationaux et étudier en détail le problème des achats d'équipement par les pays en développement en vue d'accroître le pourcentage de ces achats.

60. Il convient de souligner le rôle que joue le PNUD dans la promotion de la coopération technique entre pays en développement. Le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement contribue sans aucun doute à promouvoir la coopération Sud-Sud; à cet égard, l'opération de programmation organisée à Karachi (Pakistan), en septembre 1988, a été un succès total. La délégation pakistanaise considère toutefois que la tâche du PNUD dans ce domaine doit être élargie et qu'il faut allouer davantage de ressources au Groupe spécial afin que les activités complémentaires soient financées à l'aide de fonds supplémentaires, et non au titre des chiffres indicatifs de planification.

61. Le Pakistan estime que les activités opérationnelles représentent l'un des aspects les plus dynamiques du rôle que joue le système des Nations Unies en tant qu'élément moteur de la coopération internationale pour le développement. La question a pris une importance accrue par suite de la diminution des flux de ressources des pays industrialisés vers les pays en développement, en particulier au titre de l'aide publique au développement. L'appui ferme et soutenu du Pakistan aux activités opérationnelles, qui s'est manifesté lors de la récente conférence

/...

(M. Saqib Khan, Pakistan)

pour les annonces de contributions en dépit de graves difficultés budgétaires, montre l'idée élevée que se fait ce pays de la tâche accomplie par le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP. Le Pakistan entend continuer à collaborer en vue de soutenir et d'accélérer le rythme du progrès économique et social des pays en développement dans le cadre d'une économie mondiale ouverte et en expansion.

62. M. WILLIS (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) note avec satisfaction les progrès accomplis par le Secrétariat et par les organes directeurs du PNUD, de l'UNICEF, du FNUAP et du Programme alimentaire mondial en ce qui concerne l'administration, l'exécution, l'efficacité et l'utilité des activités liées aux programmes.

63. En ce qui concerne tout d'abord le PNUD, les contributions ont augmenté de 9,4 %, si on les exprime en dollars, et de 7 % si l'on considère les monnaies dans lesquelles les contributions ont été annoncées. Cette augmentation est due à divers facteurs, notamment la haute qualité des travaux préparatoires effectués par le Secrétariat, les études relatives aux programmes de pays établies par le Comité plénier et l'attention que le Groupe de travail du Comité plénier a portée à la qualité des programmes. Sans le dialogue constant qui s'est établi entre les Etats membres et le Secrétariat au sein de ces organes officieux, il aurait été difficile d'approuver le montant additionnel de 676 millions de dollars pour la programmation du quatrième cycle. Lors de l'examen des ressources à mi-parcours auquel il a procédé à sa trente-cinquième session, le Conseil d'administration du PNUD a décidé de répartir l'essentiel de ce montant entre les chiffres indicatifs de planification des programmes par pays et des programmes multinationaux pour compenser les effets négatifs de la perte de valeur des montants alloués en dollars en 1985. Le Programme pourra ainsi maintenir l'élan donné grâce à la préparation rapide et efficace des programmes de pays dans le cadre du quatrième cycle de programmation. Le Conseil a en outre pris la décision importante d'allouer des ressources supplémentaires pour répondre aux besoins identifiés depuis peu et pour permettre au PNUD d'assumer de nouvelles tâches. L'approbation du nouveau Programme spécial de renforcement des capacités de gestion montre que les Etats membres sont résolus à faire en sorte que le PNUD vienne en aide aux pays qui appliquent des mesures d'ajustement structurel et demeure ainsi à l'avant-garde des activités internationales de développement.

64. Le représentant du Royaume-Uni se réfère ensuite aux mesures exceptionnelles adoptées par le Conseil d'administration du PNUD pour faire face à l'augmentation des coûts à laquelle certains agents d'exécution ont eu à faire face en 1987, et à l'examen des nouvelles dispositions relatives aux dépenses d'appui de ces derniers qu'il faudra énoncer pour remplacer celles qui deviendront caduques en 1991. En ce qui concerne ce second point, le Royaume-Uni estime qu'il conviendra d'envisager des modifications radicales car il n'est plus possible de partir du principe que les agents d'exécution sont en mesure d'exécuter n'importe quel projet relevant de leur compétence et il faudra établir un équilibre entre les tâches qui incombent aux agents d'exécution dans le cadre des projets et leur rôle de conseillers en matière politique. La délégation du Royaume-Uni appuie en outre les nouveaux arrangements, d'ordre financier et autre, approuvés par le Conseil d'administration en ce qui concerne le programme des Volontaires des Nations Unies.

(M. Willis, Royaume-Uni)

65. En ce qui concerne le Fonds des Nations Unies pour la population, la délégation du Royaume-Uni rend hommage aux efforts déployés par la Directrice exécutive pour renforcer la structure et l'efficacité générale du Fonds et estime particulièrement importante la décision de porter une attention spéciale aux programmes en matière de population relatifs à l'amélioration de l'environnement. En ce qui concerne l'UNICEF, le représentant du Royaume-Uni rappelle que, lors de la récente conférence pour les annonces de contributions, sa délégation a félicité le Fonds pour la qualité de son oeuvre en faveur de l'enfance dans le monde, ainsi que pour l'attention portée, au cours de l'année précédente, à la révision des procédures financières qui permettra à l'UNICEF de gérer plus efficacement les ressources considérablement accrues dont il dispose.

66. Un examen de la gestion effectué en 1987 a montré que la structure du Programme alimentaire mondial avait été modifiée avec profit; le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire a lui aussi perfectionné ses méthodes de travail. Le représentant du Royaume-Uni souligne l'importance que son pays attache aux améliorations pratiques qui pourront en résulter dans le cadre de l'exercice financier en cours.

67. Se référant au rapport du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale (A/43/426-E/1988/74, annexe), le représentant du Royaume-Uni approuve l'importance donnée, au paragraphe 23 du rapport, à l'adoption d'une approche plus systématique des programmes et à la simplification ou, le cas échéant, à l'harmonisation et à l'adaptation des méthodes aux conditions et traditions administratives locales. Cela présente une importance particulière pour les petits pays et pour les pays où le système des Nations Unies contribue le plus au développement, car ce sont précisément ces pays qui peuvent tirer le plus de profit des activités de coopération et de coordination du système des Nations Unies.

68. L'adoption de la résolution 42/196 de l'Assemblée générale a eu pour effet de souligner une fois encore la nécessité d'une coordination efficace des activités opérationnelles du système des Nations Unies, mais il reste beaucoup à faire. L'examen du rapport Jansson auquel ont procédé, pendant l'année en cours, les organes directeurs de divers organismes a mis en lumière les progrès réalisés ainsi que les faiblesses qui subsistent. Cet examen n'a pas eu tous les résultats qu'on en attendait en raison de difficultés de communication entre les secrétariats respectifs de ces organes et les Etats membres. La délégation du Royaume-Uni invite instamment ceux de ces organes directeurs qui ne l'ont pas encore fait à étudier le rapport Jansson pour prendre connaissance des vues de leurs membres et à les transmettre en temps voulu au Conseil économique et social. Tous les organismes du système des Nations Unies devraient, à titre prioritaire, communiquer leurs vues sur les questions essentielles examinées dans ce rapport, faute de quoi les recommandations formulées lors de l'examen triennal ne reposeront pas sur des bases réelles et solides.

69. Certains organismes, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ont entrepris l'examen de leur structure et de leurs activités opérationnelles. Le Royaume-Uni souhaiterait que cet examen

(M. Willis, Royaume-Uni)

soit coordonné avec les travaux préparatoires de l'examen triennal et tienne compte des conclusions de ces travaux, car si les recommandations des organismes diffèrent des conclusions de l'examen triennal, toutes les parties intéressées devront réexaminer leurs positions respectives.

70. Le représentant du Royaume-Uni réaffirme enfin l'importance que son pays attache à l'examen triennal, qui est pour le Directeur général l'occasion d'orienter les activités opérationnelles du développement dans le cadre du système des Nations Unies. L'excellent rapport relatif à l'examen triennal précédent a jeté les bases des travaux qui ont abouti à la résolution 42/196, et il faut espérer que l'examen triennal suivant suivra cette tradition.

71. M. Navajas Mogro (Bolivie) reprend la présidence.

72. M. MENDEZ (Philippines) dit que les activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement ont eu en général des résultats très positifs et ont bénéficié d'un large appui financier. À cet égard, les annonces de contributions faites lors de la récente conférence tenue à cette fin se révèlent encourageantes. Toutefois, ces ressources ne sont pas suffisantes : comme l'indique le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale dans son rapport (A/43/426-E/1988/74, annexe, par. 16), une bonne part de l'accroissement nominal des dons consentis au titre des activités de coopération technique multilatérale est due à la baisse du taux de change du dollar des Etats-Unis et est largement neutralisée par une baisse du pouvoir d'achat de cette monnaie. Aussi, l'appel lancé par l'Assemblée générale au paragraphe 10 de sa résolution 42/196 en faveur "d'une augmentation substantielle et réelle du flux de ressources concessionnelles, particulièrement de dons, sur une base prévisible, continue et assurée" reste-t-il particulièrement pertinent, d'autant plus que, comme il est rappelé dans le préambule de cette résolution, une partie substantielle des ressources mondiales continue d'être détournée vers les armements, auxquels sont affectés chaque année des montants presque équivalents au total de la dette extérieure des pays en développement.

73. En ce qui concerne le rôle central qui revient au PNUD dans le domaine du financement, M. Mendez souligne que cet organisme doit continuer de faire office de banque centrale du système des Nations Unies pour le développement. Il convient d'éviter de disperser les contributions entre différents fonds d'affectation spéciale sectoriels et différents projets, pratique qui va à l'encontre des dispositions de plusieurs résolutions essentielles dans lesquelles l'affectation de contributions volontaires à des gouvernements, des organismes ou des projets déterminés est désapprouvé. Les gouvernements doivent se conformer aux positions adoptées dans les organes directeurs des organismes du système des Nations Unies et résister aux pressions des institutions spécialisées qui prétendent créer leur propre mécanisme de financement. Le Directeur général doit s'opposer à cette tendance et s'attacher à renforcer le rôle central de financement du Programme des Nations Unies pour le développement.

(M. Mendez, Philippines)

74. La délégation philippine se félicite des efforts déployés pour faire en sorte que le système de programmation par pays du PNUD puisse être utilisé sans restriction comme cadre de référence pour les activités du système des Nations Unies. Il représente en effet un instrument de coordination particulièrement utile et permet aux gouvernements d'exercer leur droit à définir eux-mêmes leurs priorités et besoins de développement. Les Philippines attendent avec intérêt le rapport qu'établit présentement un consultant du PNUD sur cette question.

75. M. Mendez souligne l'importance que revêtent la simplification et l'harmonisation des règles et procédures du système des Nations Unies pour la formulation, l'approbation, l'exécution, le suivi et l'évaluation des programmes et des projets, afin de faciliter les rapports des gouvernements des pays en développement avec les différents organismes des Nations Unies. En ce qui concerne l'organisation des activités sur le terrain, la délégation philippine souscrit aux mesures qu'adopte le Directeur général pour accroître la décentralisation et déléguer davantage de responsabilités aux coordonnateurs résidents, lesquels devraient en outre être à la disposition du gouvernement hôte pendant toute la durée de leur mandat et habilités à approuver tous les types de projets.

76. Il faut élargir la répartition géographique des achats. Il convient d'appliquer une politique visant à faciliter l'accès à l'information et aux marchés et à promouvoir la capacité des nouveaux fournisseurs pour tirer rapidement et efficacement parti des possibilités, ce qui suppose l'adoption de mesures particulières telles qu'accords préférentiels pour les achats à l'échelon sous-régional, recensement et achat d'excédents de produits de base ou de biens manufacturés, mise en place de réseaux de communication efficaces au niveau national et appui direct sous forme de projets axés sur l'amélioration et la promotion des produits d'exportation. En outre, les organismes des Nations Unies doivent créer les mécanismes voulus pour permettre aux pays en développement de tirer parti des possibilités d'achat qui leur sont offertes. Comme l'a indiqué le Directeur général, les activités opérationnelles du système des Nations Unies doivent servir à promouvoir la capacité des pays en développement de participer plus pleinement au commerce international, garantir l'égalité des chances aux fournisseurs non traditionnels et favoriser la coopération Sud-Sud. Il importe aussi d'accorder une attention accrue au recrutement d'experts, de consultants et de conseillers techniques dans les pays en développement même. S'il faut renforcer la capacité des pays en développement de participer à l'élaboration et à la gestion de projets et les moyens dont les organismes des Nations Unies disposent en matière d'assistance technique, il faut en outre se fixer l'objectif plus ambitieux de faire en sorte que les pays en développement puissent aussi se charger de l'exécution même des projets.

77. Enfin, M. Mendez rappelle que, conformément à l'esprit des résolutions 41/206 B et 42/220 A II de l'Assemblée générale, concernant la représentation aux échelons supérieurs du personnel des organismes des Nations Unies chargés du développement, notamment le PNUD, il convient d'appliquer également les principes d'une répartition géographique équitable et de la rotation. Aucun poste ne doit être considéré comme l'apanage d'un Etat Membre ou d'un groupe d'Etats.

/...

78. M. BRODODININGRAT (Indonésie) se félicite des résultats positifs de la récente conférence d'annonce de contribution, qui a fait apparaître une augmentation considérable en valeur nominale des contributions financières aux activités opérationnelles du système des Nations Unies. Toutefois, dans la perspective des principes directeurs adoptés par la communauté internationale concernant la nécessité d'une augmentation réelle, continue, prévisible et assurée des ressources, la situation actuelle ne justifie pas un optimisme exagéré, qui pourrait être contre-productif. L'augmentation en termes réels est très sensiblement inférieure à celle enregistrée en termes nominaux et si elle a été constatée ces dernières années, on ne peut savoir si elle se poursuivra à l'avenir : elle ne saurait en aucune façon être considérée comme prévisible ou assurée. Au paragraphe 17 de son rapport (A/43/426-E/1988/74, annexe), le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale parle même d'un "excédent fortuit". De plus, comme il est indiqué au paragraphe 18 du rapport précité, l'augmentation des ressources financières a été en partie annulée par l'augmentation des coûts et la nécessité d'ajuster les dépenses d'appui qui en découle. A cet égard, sans doute serait-il opportun que le Directeur général effectue, dans le cadre de l'examen triennal des politiques, une analyse comparative de la relation entre le niveau d'exécution des programmes et les dépenses d'administration et d'appui, afin que le plus de ressources possible aillent aux activités de développement et à l'exécution de programmes.

79. Le conflit possible entre les priorités nationales et les priorités générales est l'un des aspects des politiques qui appelle un examen plus approfondi. De nombreuses résolutions portant sur les activités opérationnelles posent pour principe que celles-ci doivent aller dans le sens des politiques et des priorités des pays bénéficiaires, tout en reconnaissant qu'elles doivent tenir compte des priorités générales. En théorie, il ne devrait pas être difficile de trouver l'équilibre voulu entre les aspects nationaux et généraux des activités opérationnelles, mais en pratique des problèmes se font jour, en particulier lorsqu'on prétend faire prévaloir les "priorités générales" (dont les fondements ne sont pas toujours clairs) sur les politiques nationales. La délégation indonésienne estime qu'en vertu des dispositions de la résolution 32/197 de l'Assemblée générale, ne sont priorités générales que celles définies expressément comme telles par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social et que, si un conflit surgit entre les priorités nationales et les priorités générales, ce sont les premières qui doivent l'emporter.

80. Un consensus international a longtemps régné quant à l'opportunité d'utiliser la programmation par pays du PNUD comme cadre de référence pour les activités opérationnelles du système des Nations Unies, en vue d'assurer une plus grande cohérence entre ces activités et de permettre l'intégration effective des divers apports sectoriels du système. Toutefois, d'après le rapport Jansson, certains obstacles s'opposent encore à ce qu'il en aille ainsi dans la pratique; aussi la délégation indonésienne attend-elle avec intérêt le rapport que doit établir à ce sujet le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale, comme l'a prié de le faire l'Assemblée générale au paragraphe 15 de sa résolution 42/196. Il conviendrait que le Directeur général cherche à définir de quelle façon une programmation plus cohérente, mieux intégrée et plus efficace

/...

(M. Brotodiningrat, Indonésie)

pourrait être assurée dans le cadre des plans nationaux de développement des pays bénéficiaires qui, en dernier ressort, devraient constituer le cadre de programmation essentiel.

81. La coordination est une question très controversée. Suivant les principes existants, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social doivent jouer un rôle central en tant qu'organes d'orientation générale et de coordination des activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement, tandis que le PNUD est avant tout chargé du financement et de la coordination de la coopération technique au sein du système. Dans la pratique, le rapport entre le rôle de coordonnateur du PNUD et la faculté de coordination de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social n'est pas clair. Peut-être serait-il bon, par conséquent, d'examiner également le rôle de coordination du PNUD, eu égard notamment aux prérogatives de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social en la matière, dans le cadre de l'analyse des questions concernant l'application du principe du financement central que doit soumettre le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale, suivant les dispositions du paragraphe 11 de la résolution 42/196 de l'Assemblée. On pourrait ainsi répondre à l'appel formulé par l'Assemblée dans sa résolution 41/171 (annexe, par. 14) aux termes duquel il faudrait s'efforcer de "renforcer la concertation et l'interaction nécessaires entre les organes directeurs des organismes des Nations Unies qui s'occupent d'activités opérationnelles pour le développement, afin d'assurer la cohérence des décisions des organes qui déterminent la politique".

82. Le manque de coordination et de cohérence n'est pas l'unique élément qui porte atteinte à l'efficacité des activités opérationnelles. En fait, la centralisation excessive, ainsi que la diversité et la complexité des règles et procédures régissant les activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement apparaissent toujours plus comme un obstacle tout aussi grave. C'est pourquoi il est encourageant d'observer que l'on essaie sérieusement de trouver une solution à ces problèmes; cet élément est ressorti clairement des études de cas établies dans le cadre du rapport Jansson, de la résolution 42/196 de l'Assemblée générale et des différentes décisions adoptées par le Conseil d'administration du PNUD dans le courant de l'année. Toutefois, il reste beaucoup à faire. Il faut d'urgence déployer des efforts concertés de centralisation, de simplification et d'harmonisation des règles et procédures, compte tenu du fait que la réduction de la réglementation et de la bureaucratisation, dont beaucoup sont partisans, n'est pas seulement capitale pour les systèmes économiques nationaux, mais aussi pour les activités opérationnelles du système des Nations Unies.

83. M. Brotodiningrat souligne, pour conclure, l'importance qu'attribue l'Indonésie aux activités opérationnelles pour le développement, ainsi qu'à une coopération féconde avec tous les organes et organismes du système des Nations Unies pour le développement.

La séance est levée à 13 h 5.